

spécial
grève
étudiante

La vie de MON SYNDICAT

« Les mots justes trouvés au bon moment sont de l'action » Hannah ARENDT



Antoine SARRAZIN-BOURGOIN, coordonnateur de l'association étudiante, et les médias présents sur les lieux.

« Jour de tempête... »

À la suite de leur vote tenu mercredi, les étudiant-e-s du collège étaient en grève jeudi afin de marquer leur opposition au dégel des frais de scolarité, à l'image de quelque 60 000 étudiant-e-s des collèges et des universités d'un peu partout au Québec.

Cette grève était la leur, et non celle des professeur-e-s pour qui ce droit est exclu depuis le décret de la loi 43, dénoncée par le Bureau international du travail. Cette action de 24 heures aura cependant été jusqu'à maintenant l'occasion la plus marquante de voir les effets de la loi un peu partout au Québec. Dans certains collèges, des administrations ont brandi devant les étudiant-e-s grévistes les menaces de la loi 43, laissant entendre le recours possible aux sanctions qui y sont rattachées : dans un communiqué du 12

novembre, la FNEEQ dénonçait d'ailleurs cette interprétation abusive de la loi. Une porte-parole du Conseil du trésor, Catherine Poulin a d'ailleurs indiqué que « si ce n'est pas un problème de relations de travail, la loi 43 ne peut pas s'appliquer [...] Si les étudiants bloquent un cégep, [la direction] ne sera pas poursuivie en vertu de la loi 43 » (Le Devoir, 13 novembre 2007)

À François-Xavier-Garneau, les dispositions prises mercredi par le collège et les étudiant-e-s ont plutôt été de faire en sorte que le personnel puisse traverser des lignes de piquetage essentiellement réservées aux étudiant-e-s, permettant ainsi aux membres des personnels de se présenter au travail, dans le respect des dispositions de la loi à propos de la « continuité des services ». Chez nous, il n'y a donc pas eu menace, mais il y a quand même lieu d'indiquer le contexte de confusion et d'ambiguïté créées par la gestion de l'événement par la direction du collège. Le message transmis par la direction aux étudiant-e-s comme aux professeur-e-s a été pour le moins ambigu, depuis *L'hebdo Garneau* indiquant que « s'il y a grève, veuillez prendre note que les étudiantes et les étudiants [...] doivent se présenter au collège à l'heure habituelle » (Danielle MALBOEUF, *Hebdo Garneau* du 12 novembre 2007) jusqu'à l'annonce de la suspension des cours à partir de 10 h 00 annoncée dans un message envoyé à 10 h 37...

L'ambiguïté d'un discours

Des propos, entendus de la bouche de la Direction et visant à nous « éviter de dramatiser », disaient qu'il suffisait de considérer la chose comme s'il s'agissait d'un jour de tempête à gérer... On pourrait en effet trouver des similitudes entre les deux événements, à quelques exceptions près cependant :

JAMAIS tempête n'a amené les professeur-e-s à franchir des piquets de grève, et nombreuses et nombreux sont les membres qui ont exprimé l'avoir fait non seulement à reculons, mais en passant outre leurs principes. Plus que jamais, il reste pertinent de dénoncer le fait que la loi 43 ne contraint pas seulement des libertés liées au droit du travail, mais porte directement atteinte aux droits et au système de valeurs des individus.



JAMAIS tempête n'a placé les professeur-e-s dans la situation de prendre des décisions à jauger à l'aune d'une loi spéciale : dans les faits, les professeur-e-s se sont vus placé-e-s dans la position de déterminer eux-mêmes la marche à suivre dans les circonstances, et ce dans un contexte de loi leur ayant enlevé dans les faits toutes possibilités de jugement et de décision.

JAMAIS tempête n'a placé le syndicat dans la position d'explicitement éviter de donner des consignes à propos de la marche à suivre dans les circonstances. Plus d'un prof nous a en effet signalé s'être attendu à recevoir des directives plus claires de notre part, alors que nous nous contentions de reprendre les termes de la loi, qui implique une présence au travail visant la « continuité des services ». Nous y étions restreints par la prudence et par la loi, qui bannit la possibilité des mots d'ordre pouvant être interprétés en cas de problèmes comme des appels à des actions concertées. Pour éviter l'ambiguïté, il aurait fallu que la direction indique plus clairement ce à quoi elle s'attendait de son personnel; quelques professeur-e-s ont appelé le Service des communications pour recevoir des directives plus précises sur la marche à suivre et sur leur marge de manœuvre et sont tombés sur un message enregistré... et ont finalement communiqué avec leur syndicat.

JAMAIS tempête n'aura fait en sorte qu'un-e professeur-e se retrouve sur son lieu de travail en même temps que des grévistes, ignorant souvent qu'elle ou qu'il était contraint à être sur son lieu de travail par la loi. Des portes qui devaient rester closes en vertu de l'entente avec les étudiant-e-s (voir communiqué du collège du 14 novembre) se sont avérées particulièrement faciles à franchir, faisant en sorte que quelques centaines d'étudiant-e-s, grévistes comme briseurs de grève, se sont retrouvés sur les lieux de travail du personnel. Les professeur-e-s ont alors été cette fois encore laissés à eux-mêmes, étant amené-e-s à 1) gérer les demandes (parfois agressives) d'étudiant-e-s voulant cours ou explications malgré leur grève — et à qui on aurait parfois aimé dire de retourner sur les lignes de piquetage où ils auraient dû être — et à 2) se placer face à des étudiant-e-s *pour* et des étudiant-e-s *contre* la grève. Plusieurs d'entre vous ont noté ne pas s'être senti-e-s à l'aise dans les corridors fébriles aux premiers moments de la journée. Nous nous retrouvions alors dans un contexte où il y aurait pu y avoir débordement — comme ce fut le cas au collège du Vieux-Montréal où l'anti-émeute est intervenue. Il restera à vérifier si la Direction avait mis en place tous les dispositifs nécessaires pour assurer la sécurité de ses employé-e-s et des étudiant-e-s présents.

Le 15 novembre 2007, c'est nettement à un climat de confusion, dû à la fois à une Loi 43 propice aux affrontements et aux non-dits, à un vote de grève très serré et propice aux frictions, de même qu'à la gestion globale de l'événement.

Un bilan critique devra impérativement être tiré de cette gestion. Il semble qu'une fois encore, on puisse évoquer un manque de coordination et de prévision de la Direction, ce qui la conduit souvent à réagir a posteriori aux faits plutôt que de prévoir les incidences de ses décisions. À la veille de l'événement, nous avons communiqué avec la Direction pour nous assurer que tout était sous contrôle et nous avons reçu l'assurance que tout avait été mis en œuvre pour que la grève se déroule sans problème. Force est de constater que ce ne fut peut-être pas entièrement le cas.

Nous entreprenons actuellement les démarches nécessaires en vue de rencontrer la Direction dans les prochains jours, afin de lui demander le bilan qu'elle tire de l'événement, de même que les mesures qu'elle prévoit mettre en place pour la reprise des cours.

Nous vous en reparlerons.

L'exécutif